

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/14

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 mars, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Serge BARTHES, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Coralie CANEVESE-REILLES, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Eric MARTY, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Thierry BONCOURRE, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe DEMESSANCE, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Louis MARETTE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Nadine ROUGE, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Eric GALAUP procuration à Coralie CANEVESE-REILLES

Secrétaire de séance : Madame Muriel LACHEROY

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 031-200079804-20230330-D2023_14-DE



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'assemblée, après s'être fait exposer les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Vu l'approbation de Compte de Gestion 2022 dressé par Monsieur le Trésorier,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats globaux en Euros s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	5 793 205,97	G	6 634 041,69	G-A	840 835,72
	Section d'investissement	B	2 830 610,55	H	3 251 607,73	H-B	420 997,18

Monsieur le Président quitte la séance et Madame Marielle PEIRO met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Mme Marielle PEIRO, 1^{ère} Vice-Présidente



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 031-200079804-20230330-D2023_14-DE

